



XXXV^{èmes} journées de l'ANDES – 10 et 11 juin 2022
Centre International FIAP Jean Monnet - 30, rue Cabanis - 75014 PARIS

« POUR UNE PRATIQUE ÉTHIQUE DE L'ENQUÊTE SOCIALE »

- **Vendredi 10 juin 2022**

9h00 Accueil des participants

9h30 Introduction des journées par **Isabelle METGE** – Présidente de l'ANDES.

9h45 Annick QUENIOUX-BIROT- *1^{ère} vice-présidente chargée des affaires familiales -Tribunal judiciaire du Mans* : « [De l'enquête sociale ordonnée par le juge à l'éthique de l'enquêteur social](#) ».

12h30 Déjeuner au Francilien

14h Paulo LOPES-MARTINS – *Philosophe - chef du département éducation spécialisée à HÉTIS, Haute École du Travail et de l'Intervention Sociale. Nice* : « [L'enquête sociale ou l'éthique en quête](#) ».

- **Samedi 11 juin 2022**

8h45 Accueil

9h15 Laurent PUECH - *Assistant de service social - ancien président de l'ANAS-Créateur du site « SECRET PRO »* : « [Secrets professionnels des enquêteurs sociaux et des autres : interroger les porosités possibles et les séparations nécessaires](#) ».

12 h 30 Déjeuner au Francilien.

13 h 30 Nathalie DELALANDE – *Conseillère technique en travail social, Conseil départemental des Côtes d'Armor* : « [Une éthique du numérique](#) »

15 h Vie associative

15 h 30 Mot de la Présidente et clôture des journées de l'ANDES.



- **Annick QUENIOUX – BIROT, Juge aux affaires familiales. Tribunal Judiciaire du Mans.**

Après une carrière d'avocate, j'ai intégré la magistrature il y a plus de 20 ans. J'ai occupé une fonction de coordonnatrice de formation à l'ENM de Bordeaux durant ces cinq dernières années. Actuellement, première vice-présidente au tribunal judiciaire du Mans, j'exerce pour la troisième fois la fonction de juge aux affaires familiales en assurant la coordination du service des affaires familiales. Dans ce cadre, j'ai l'opportunité d'ordonner des enquêtes sociales, d'entendre les justiciables s'emparer des conclusions des rapports ou au contraire, les critiquer. Durant le délibéré, j'ai l'occasion d'apprécier la pertinence des enquêtes au regard des prétentions des parties et des enjeux du procès. C'est à partir de mon expérience de juge et donc **de lectrice des rapports d'enquête sociale** que je propose d'évoquer le cadre légal de l'enquête, les **attentes** des juges aux affaires familiales, les principes procéduraux qui régissent le procès civil et encadrent les conditions dans lesquelles **l'enquête peut ou non concourir à fonder la décision de justice**. Au-delà du cadre légal et des principes procéduraux, c'est **l'éthique de l'enquêteur** qui est interrogée lorsque l'enquête est soumise au débat des parties et à l'analyse du juge, et c'est donc l'éthique de l'enquêteur que nous pourrions interroger ensemble.

- **Paulo LOPES MARTINS, Philosophe – Chef du département Éducation Spécialisée, Haute École du travail et de L'Intervention sociale, Nice.**

Au-delà des connaissances acquises par sa formation ou son expérience, de la maîtrise des techniques d'entretien ou celle du cadre légal qui cadre sa fonction, la mission de l'enquêteur social vise à recueillir un ensemble d'informations relatives à la situation d'un individu susceptible d'aider le magistrat dans sa prise de décision. Celle-ci engage la responsabilité du professionnel, non seulement en termes épistémologiques (de grille de lecture du réel, de tri de l'information, de vérité, d'impartialité...), mais aussi, et surtout, en termes éthiques (car ses conclusions déterminent l'avenir de la personne concernée). Ce pouvoir octroyé à l'intervention (ingérence dans l'espace privé, voire intime, de l'individu) et à la parole de l'enquêteur social (qui jouit du présupposé de neutralité et de vérité) ne peut s'exercer sans une réflexion sur les valeurs qui fondent son action. L'enquêteur social conduit son action, bien entendu, dans le cadre d'une mission judiciaire et des obligations envers les parties, les magistrats, les tiers. Cependant, il intervient presque toujours seul dans une praxis qui l'engage (ou l'emprisonne) et dans une relation intersubjective asymétrique, condition sine qua non à la réussite de sa mission. Dès lors, **la question de l'éthique - au-delà de la morale, de la déontologie ou du droit - est indissociable de l'enquête sociale**. L'occasion nous est donc donnée d'interroger le soubassement axiologique d'une pratique professionnelle complexe !

- **Laurent PUECH, Assistant social, formateur spécialisé sur le secret professionnel et le partage d'informations et animateur d'analyse de pratiques professionnelles (APP), Laurent PUECH est le créateur du site secretpro.fr, fondé en 2014.**

Assistant social, employé jusqu'en mars 2015 par un conseil général et mis à disposition de la gendarmerie, j'intervenais dans des situations de violences intra-familiales. Depuis, formateur spécialisé sur les thèmes **Secret professionnel et partage d'information**. J'anime par ailleurs des Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles. Président puis vice-président de l'Association Nationale des Assistants de service social (ANAS) de 2005 à 2013, j'ai participé aux travaux préparatoires à la réforme de la protection de l'enfance et aux débats sur la loi dite de prévention de la délinquance de 2007, principalement sur la question du secret professionnel. Sur ce thème, plusieurs documents ressources pour les professionnels ont pu être produits, dont certains nés de la collaboration avec des juristes tels que Pierre Verdier ou Laurent Selles. Toujours dans cette responsabilité, j'ai été membre du groupe qui, sous la direction de Brigitte Bouquet, a rédigé le rapport du Conseil Supérieur du Travail Social sur **Le partage d'informations dans l'action sociale et le travail social**, remis en 2013 à Marisol Touraine, Ministre des affaires sociales et de la santé). Depuis plus de 15 ans, je tente de faire vivre, dans ma pratique comme dans les lieux où se mènent les débats et se créent les lois, **une utilisation du secret et du partage qui soit réellement au service des personnes et respectueuse des libertés publiques**.

- **Nathalie DELALANDE, Conseillère technique en travail social, Conseil départemental des Côtes d'Armor. Membre du réseau Breton des Conseillères Techniques en travail social. Membre du Comité Régional du Travail Social. Co-auteurice du Guide d'appui à l'intervention sociale à distance.**

Une société très connectée est aussi plus vulnérable et nous sommes tous d'éternels apprentis face à l'appropriation des technologies. Dans cette **ère du tout numérique** des **questionnements éthiques** se font jour, car les outils numériques accompagnent et accélèrent certaines mutations. Nous pouvons identifier plusieurs enjeux ; le 1^{er} étant de pouvoir disposer de matériel adapté à l'exercice des missions et d'être formé à son utilisation. Il y a bien sûr une question de maîtrise des outils. Il s'agit d'avoir, en tant que professionnel, un bagage numérique minimum pour être un usager averti qui saura maîtriser son identité numérique, être attentif à ce qu'il partage et aux traces qu'il laisse, évoluer dans un écosystème avec sécurité, il en va de notre responsabilité individuelle et collective (**RGPD**).

Le numérique a une telle force qu'il faut penser son utilisation, car il nous entraîne dans des réflexes avant d'être dans la réflexion, c'est le 2^e enjeu. Le vrai sujet c'est **le SENS**. Une pratique présuppose une attention aux conséquences et à la construction d'un cadre déontologique. **L'usage des réseaux numériques pour échanger ou stocker de l'information n'est pas sans questionner l'éthique professionnelle des intervenants et des enquêteurs sociaux**, qui ont avant tout à cœur de préserver la confidentialité des situations qu'ils traitent. Nous évoluons dans un monde connecté, le 3^e enjeu c'est de savoir quelle place nous souhaitons donner à ces outils. Il est nécessaire de construire des réponses aux questions telles que : quelle importance leur accorde-t-on, comment cohabite-t-on avec eux et comment les mettons-nous en débat. **Est-ce que les outils numériques engendrent de nouvelles questions éthiques** ou est-ce que ces outils obligent à s'interroger sur les principes fondamentaux du partage d'information à caractère secret ?

Bulletin d'inscription aux XXXV^{èmes} journées de l'ANDES – 10 et 11 juin 2022 - PARIS

Nom : Prénom :

Tél :Mail :

Adresse personnelle :

.....

Veillez cocher les cases souhaitées :

- Adhérent ANDES (avec hébergement) : 180 €
- Adhérent ANDES (sans hébergement) : 120 €
- Non adhérent (avec hébergement) : 240 €
- Non adhérent (sans hébergement) : 160 €

Total €

- Participera au déjeuner offert par l'ANDES le vendredi 10 juin
- Participera au déjeuner offert par l'ANDES le samedi 11 juin

Bulletin et chèque à l'ordre de l'ANDES à retourner impérativement avant le 11 mai 2022 par courrier ou mail à : M. Thierry GUY, Trésorier de l'ANDES :

6 impasse des œillets 06800 CAGNES-SUR-MER/ thierry.guy1@yahoo.fr

Possibilité de procéder par virement bancaire. La banque postale au nom de l'ANDES
RIB :20041010111455852G032 86

IBAN : FR49 2004 1010 1114 5585 2G03 286 PSSPTRPPNTE

À noter : Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation à compter du 25 mai 2022.



MODALITÉS SANITAIRES du FIAP

Lors de votre présence au FIAP, le port du masque et les règles de distanciation en vigueur devront être respectés. **Le FIAP exige actuellement la présentation du passe vaccinal pour entrer dans les locaux.** Si les modalités évoluent, nous vous en tiendrons informés.